

**REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 25 janvier deux mil vingt et un. Par suite d'une convocation en date du 18/01/2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-cinq janvier deux mil vingt et un, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
<b>Délibération n° 05-2021</b>	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Absents excusés :

Pouvoir :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Muriel Jacquot est désignée pour remplir cette fonction.

**AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 31 mars, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :**

- D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Baslieux-lès-Fismes,  
Le 29 janvier 2021,  
Le Maire, Lucie POLLET



Lucie POLLET

LUCIE POLLET  
2021.02.01 12:05:47 +0100  
Ref:20210129\_154002\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 01/02/2021 à 12h18  
Référence de l'AR : 051-215100322-20210129-05\_2021-DE  
Affiché le 01/02/2021 - Certifié exécutoire le 01/02/2021